**Politiques du centre de Gymnastique Les Panthères**

**IMPORTANT :** Afin d’être inscrit à une session, les frais de la session antérieure doivent être acquittés.

Les inscriptions font office de contrat entre le club et la personne responsable au compte de l’athlète. Cet engagement comporte donc l’obligation à payer tous les frais engagés. Si le parent souhaite mettre fin à l’inscription, il devra transmettre sa demande par courriel ( [info@lespantheres.ca](mailto:info@lespantheres.ca)) ou remettre sa lettre d’abandon en main propre à un membre de l’administration. La date de réception de cet avis écrit sera celle prise en compte pour effectuer la facturation ou le remboursement, le cas échéant.

**Politiques administratives**

* **Les frais de gestion et d’affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec**

sont appliqués annuellement, en supplément du coût d’inscription. L’affiliation est valide du 1er septembre jusqu’au 31 août de l’année suivante. S’il y a abandon des cours, ces frais annuels ne peuvent être remboursés.

* Les frais de services, d’inscription aux compétitions, d’achat d’équipements et vêtements et tous les autres frais afférents ne sont pas remboursables.
* Si un athlète est en retard de paiement de plus d’un mois et qu’aucune action de la part du parent n’a été prise pour corriger la situation, le gymnaste se verra refuser l’accès aux locaux des Panthères.

**Politique en cas de cours non suivi**

* Si un athlète ne peut suivre un cours dont l’horaire a été établi, il le fait à ses frais. Aucune reprise de cours, d’heure et aucun remboursement ne sont accordés.
* Un remboursement au prorata des semaines de cours déjà complétées peut-être obtenu avant le 1er octobre (pour la session d’automne), 1er février (pour la session d’hivers), et le 1er avril (pour la session de printemps) peu importe la raison.
* À partir du 1 et octobre, 1er février et 1er avril, seules les absences prolongées pour des raisons médicales (blessure, accident, maladie) seront considérées et ce, sur présentation d’une preuve médicale.
* Le remboursement sera effectué dès le retour de la ou du gymnaste à l’entrainement ou à la fin de la session s’il n’y a pas eu de retour.

**Objets perdus**

* Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés

**Code de vie au gymnase**

* Être prêt à s’entrainer à l’heure et respecter les heures d’entrainement.
* Avoir les cheveux attachés en tout temps.
* Enlever tous les bijoux avant l’entrainement
* Avoir une attitude respectueuse envers ses coéquipiers et coéquipières et envers les entraineurs.

**Après l’arrivée de leur enfant, les parents ne peuvent pas demeurer dans le gymnase, sur la surface où les cours sont dispensés. S’ils le désirent, ils peuvent aller observer l’entrainement dans la salle de parents au deuxième étage.**